



33^e année

Al-watwan

LE PREMIER JOURNAL DES COMORES.

n° 3395 du Mardi 27 Mars 2018
Directeur de la publication : Ahmed Ali Amir

Crise à Mayotte Impliquer l'Union africaine

De 1975 à 1995, la question de Mayotte faisait l'objet de débats suivis de résolutions à l'Assemblée générale des Nations unies. Les Comores ont cédé à la pression et ont cru bon de privilégier, depuis cette date, des négociations bilatérales. Moults comités et autres Hauts conseils paritaires ont constitué la cheville ouvrière des négociations entre les Comores et la France au sujet des discussions sur l'île comorienne de Mayotte. Il est évident que la politique menée jusqu'ici n'a apporté aucun résultat, Mayotte étant toujours annexée par la France. Pour certains, le moment est venu de rompre avec cette méthode et d'adopter une dynamique qui va inclure d'autres acteurs dans les discussions à l'instar de l'Union africaine. L'exemple Mauricien, avec les îles Chagos occupées par les anglais, est ainsi préconisé.

[Lire page 3](#)



Siège de l'Union africaine

Nation

Disparition d'Abdou Bakari Boina
Azali Assoumani a rendu visite à sa famille hier



A l'étranger lors de la disparition du leader du Mouvement de libération nationale des Comores (Molinaco), Abdou Bakari Boina, Azali Assoumani s'est rendu hier à Mitsamihuli pour rendre visite à la famille du défunt et prendre part à une cérémonie religieuse organisée dans ladite localité. Si de son vivant, Abdou Bakari Boina, a refusé tout hommage national, ses compagnons de la première heure ont demandé au chef de l'Etat d'organiser des obsèques officielles. Azali Assoumani dira "avoir pris acte" avant de rendre un hommage appuyé à celui sans qui "je ne serais pas devenu président de la République".

[Lire page 2](#)

Lire également

Fête du débarquement
Le dixième anniversaire
passé inaperçu

Il y a dix ans, le pays célébrait la réussite de l'opération "démocratie aux Comores". Celle-ci, appuyée par l'Union africaine, consistait à libérer l'île de Ndzuani alors sous le joug de Mohamed Bacar. Dimanche 25 mars dernier, marquait le dixième anniversaire de cette opération qui aura permis de déloger l'ancien président autoproclamé, sauf que cette année, la fête du débarquement est passée sous silence. Seul un rassemblement religieux à Dar-nadjah a été organisé.

[Page 3](#)

Centenaire de Mwigni Baraka
Un colloque
international le 3 avril

Cette année, Mwigni Baraka aura eu cent ans. Pour marquer l'occasion, la fondation qui porte son nom organise un colloque international du 3 au 6 avril prochain. L'initiative compte honorer la mémoire de cet homme aux multiples facettes qui aura marqué de son empreinte l'histoire du pays et de la région. Il s'agit, selon les organisateurs, de faire découvrir aux comoriens la biographie de Sayyid Omar Abdallah plus connu sous le nom de Mwigni Baraka.

[Page 5](#)

Le droit et l'évidence ne meurent jamais ou encore ...
La question de Mayotte racontée aux Français

Imaginez, une seconde, ce que serait le monde si chaque pays, parce que très puissant, pouvait, depuis son Assemblée nationale, s'appropriier "légalement" un territoire appartenant à autrui et s'y installer en lançant : "Ah, je ne vous l'avais pas dit? Désolé, mais au nom de ma loi, une partie de votre pays est, désormais, à moi".
Heureusement qu'il n'y a qu'un seul pays au monde à l'avoir fait. Malheureusement, c'est le vôtre.

[Lire page 7+](#)

“Sans Abdou Bakari Boina, je ne serais pas devenu président de la République”.

Au cours d'une cérémonie religieuse organisée, hier lundi à Mitsamihuli, les compagnons de la première heure du feu Abdou Bakari Boina ont profité pour demander au président de la République l'organisation d'obsèques officielles. "Nous avons pris acte", a rétorqué le chef de l'Etat, Azali Assoumani.

Le président de la République, Azali Assoumani a rendu visite, hier lundi, à la famille du défunt Abdou Bakari Boina, décédé mercredi 14 mars à Mitsamihuli-Mdjini. Accompagné du vice-président Djaffar Ahmed Said Hassani et du ministre des Finances, Said Ali Said Cheyhane,

le président Azali Assoumani a présenté ses condoléances à la famille du défunt, en passant en revue les qualités qui ont fait de feu Abdou Bakari Boina l'une des figures emblématiques des Comores, acteur de l'indépendance, fondateur du Mouvement de libération nationale des Comores (Molinaco). C'est avec une grande émotion que le président de la République a été reçu par le doyen Idi Mohamed Abdallah, le Dr. Youssouf Abdallah, ses veuves et ses gendres, le député Said Mohamed Ali et le commandant Azadi Ahamada.

Au cours de la cérémonie, l'ancien ministre Ali Tohir Keke a fait un tour d'horizon de la vie politique du combattant de l'indépendance Abdou Bakari Boina. Ce dernier a donné au pays cette reconnais-



ance internationale qu'il a aujourd'hui au niveau de l'Union africaine, des pays arabes et de l'organisation des Nations unies. Ali Tohir a

demandé au chef de l'Etat, au nom des combattants de l'indépendance, l'organisation d'obsèques officielles en la mémoire du fondateur

du Molinaco. "Je sais que le citoyen ne voulait pas de cérémonie officielle, mais l'homme d'Etat qu'il fut, le précurseur de la lutte pour l'indépendance doit avoir droit à l'hommage que mérite un homme de son rang", a-t-il expliqué.

De son côté, le président Azali Assoumani a affirmé avoir noté le vœu exprimé par les compagnons de la première heure du feu Abdou Bakari Boina. "Nous avons pris acte", a-t-il dit.

Le chef de l'Etat a en outre précisé, dans les cadres des hommages destinés à Abdou Bakari Boina, que "sans le fondateur du Mouvement de libération nationale des Comores (Molinaco), je ne serais pas devenu président de la République".

Abdallah Said Ali

Intervention du Sgg sur Ortc

Le patron de la Cbe dénonce des “contrats illégaux”

Ngapvo wandru walo yiho watowawo zibwiyi”, ces propos sont attribués au secrétaire général du gouvernement (Sgg) Idaroussi Hamadi lors d'une intervention télévisée à l'Ortc avant-hier. S'estimant pointé du doigt, le patron de la Cbe a tenu à mettre les points sur les "S". D'emblée, Mahamoudou Ali Mohamed a dénoncé des propos "mensongers" qu'auraient tenus le Sgg lors qu'il parlait de l'octroi des marchés de la route de Kwambani la Washili et le tronçon Maluzini-Mwandzaza. "Le Sgg a tenu des propos graves et mensongers lorsqu'il a affirmé avoir consulté des sociétés locales pour des marchés de route. Il a affirmé que ces sociétés se sont déclarées incapables. Une chose est sûre, ni la société Cbe ni Egt n'ont été consultées. Pire encore, il a laissé entendre que les sociétés comoriennes

devraient être fermées pour cause d'incapacité et d'incompétence. Si les lois étaient respectées, que les sociétés locales étaient invitées à concourir pour les grands projets, on ne parlerait pas d'incapacité aujourd'hui", a vivement réagi, Mahamoudou Ali Mohamed. Ce dernier a révélé avoir contacté la télévision nationale pour un droit de réponse mais il aurait essuyé une fin de non recevoir. Insistant sur "les propos d'un autre âge tenus sur une télévision nationale", le patron de la Cbe est revenu sur les arguments du Sgg quant à la création d'emplois et aux projets en attente. "Il a listé un certain nombre de grands projets et des financements qui seraient trouvés. Il ne faudrait tout de même pas endettier de nouveau le pays sachant que nous venons de sortir difficilement de l'Ippte (Initiative pays pauvres très endettés). Le

secrétaire général du gouvernement a laissé entendre que la société chinoise a recruté 400 personnes pour les 23 kilomètres de route Hahaya-Mitsamihuli".

Halte à l'attribution des marchés sans appel d'offres

"Ce qui est totalement faux tout comme lorsqu'il demande de faire le calcul pour trouver le nombre d'emplois dans le cadre des 900 kilomètres de route à construire sur l'ensemble du territoire", a poursuivi notre interlocuteur. Revenant sur l'incapacité des sociétés comoriennes, Mahamoudou Ali Mohamed ne cherche pas à nier. "Le ministre des Finances avait tenu des propos

tendant à qualifier les sociétés comoriennes d'incompétentes. Le Sgg vient également de le faire. Toutefois, il ne faudrait pas oublier que seul le respect des textes permettrait à ces sociétés de grandir et de donner satisfaction. Elles doivent être éligibles aux grands projets, l'attribution des marchés sans appel d'offres doit cesser et donner les mêmes privilèges aux sociétés comoriennes qu'aux étrangères. On ne peut tout de même pas ignorer le secteur privé pendant dix ans et revenir aujourd'hui parler de compétences", a argumenté celui qui a tenu à parler en tant que patron d'une société privée plutôt qu'en celui de représentant de l'Opaco. Il a pointé du doigt l'absen-

ce d'une politique de programmation de l'économie nationale et a rappelé que la conduite des affaires économiques répond à la loi de Finances et que les grands projets doivent y figurer.

Pour notre source, "le secrétaire général du gouvernement ne devrait pas oublier qu'il est comptable d'une institution du pays et qu'il devrait assumer cette fonction en respectant les lois". "Dans tous les cas, nous continuerons à dénoncer si les textes sont bafoués et pour aller plus loin, nous allons demander l'annulation de ces contrats illégaux et des conventions illégales", devait-il conclure.

Mohamed Youssouf



Mahamoudou Ali Mohamed

Fête du débarquement

Un dixième anniversaire passé inaperçu

Dimanche 25 mars dernier correspondait au dixième anniversaire de l'opération "Démocratie aux Comores", ce débarquement militaire sur l'île de Ndzuani, appuyé par les forces de l'Union africaine, et qui a permis de déloger l'ancien président autoproclamé de l'île, Mohamed Bacar. Il n'y a cette fois eu, pour toute activité dédiée à cette journée, qu'un rassemblement religieux organisé à Dar-nadjah par l'exécutif de l'île. "Aujourd'hui est un jour de prières car il s'est avéré que c'est un jour de paix dans nos îles. Ce 25 mars

restera une journée indélébile, car c'est à cette date que Ndzuani s'est extirpée de ses entraves, grâce à Dieu, et j'espère que grâce à ces prières Ndzuani sortira de tous les problèmes qu'il vit actuellement, et que la paix se consolide dans nos îles", a en substance déclaré le gouverneur de l'île, Dr Abdou Salami. Une prière collective a en effet ponctué la cérémonie. La "fête du débarquement" comme l'on appelle, a toujours été célébrée à Ndzuani, à la place Mzingaju de Mutsamudu, et a toujours rassemblé civils, militaires et autorités de tous bords. Cette fois, elle a été

cantonnée au gouvernement de Ndzuani, et n'avait même pas été publiquement annoncée, "de peur que l'autorité fédérale empêche les gens de s'y rendre", comme le pense un conseiller de l'île, proche des autorités insulaires.

Déjà en 2017, le gouvernement de l'Union s'était opposé à sa célébration sur la traditionnelle place publique, préférant la cour de la gendarmerie à Hombo. Une haute autorité fédérale avait déjà assimilé, dans un discours le 12 août dernier à Sima, le délogement de Mohamed Bacar à un "coup d'Etat".

Crise à Mayotte : Réveiller le Comité des sept

La situation qui prévaut actuellement à Mayotte est la preuve, si besoin est, de l'échec du dialogue bilatéral entre les Comores et la France dans la résolution du différend qui oppose les deux pays sur la question de l'île comorienne de Mayotte. Échec, surtout, de la partie comorienne. L'île de Mayotte est, depuis 2011, "un département français" d'outre-mer. Pendant ce temps, aucun progrès n'a été enregistré au niveau de la coopération bilatérale.

Il semblerait, de l'avis de tous nos interlocuteurs, que la solution ne saurait venir d'une concertation entre les Comores et la France, à moins d'inclure dans le dialogue une tierce partie. "Il faut impliquer l'Union africaine (Ua)", préconise l'ancien ambassadeur des Comores en Afrique du Sud, Ahmed Thabit. "La question de l'île de Mayotte est avant tout une question africaine", dit-il.

L'ancien ambassadeur s'appuie sur le "Comité ad hoc des sept", mis en place par l'Oua (Organisation de l'unité africaine) en 1976, pour s'occuper spécialement de la question de Mayotte. Ledit Comité, présidé depuis sa création par le Gabon, comprend l'Algérie, le Cameroun, Madagascar, le Mozambique le Sénégal et, bien évidemment, les Comores. Mais, "on ne peut pas être plus royaliste que le roi, il faut que les Comores fassent le premier pas", poursuit-il.

Ahmed Thabit rappelle que la question de Mayotte, qui figure toujours dans l'ordre du jour provisoire des Nations unies, n'a pas été débattue dans l'Assemblée générale depuis 1995. Une rupture totale avec la "guerre de la saïve" pronée par le feu président Ahmed Abdallah Aberdermane, selon son ancien ministre des Finances, Saïd Ahmed Saïd Ali. L'une des raisons de l'échec de la politique comorienne sur Mayotte, laisse-t-il entendre, repose sur le fait que depuis 1990, il n'y a pas de ministre mahorais au gouvernement. Autre "constat pénible" que fait Saïd Ahmed Saïd Ali, le

non-entretien du concept de nation, cette volonté commune de vouloir vivre ensemble, à travers des liens d'amitié et de fraternité entre les quatre îles. À cela il faut ajouter l'instauration du visa Balladur, qu'il qualifie de "visa Djochar", preuve ultime d'un échec politique.

Pire encore, les Comores ont assisté en spectateur à la départementalisation de l'île en mars 2011, alors que les résolutions de l'Onu se prononcent en leur faveur, notamment la résolution n°31/4 du 21 octobre 1976 qui non seulement "condamne les référendums du 8 février et du 11 avril 1976, organisés dans l'île comorienne de Mayotte par le gouvernement français et les considère comme nuls et non avenue", mais également "rejette tout autre forme de référendum ou de consultation qui pourraient être organisés ultérieurement en territoire comorien de Mayotte".

"Bannir le bilatéralisme"

Le pays a manqué, à coup sûr, une occasion de saisir les Nations unies sachant que tous les pays du monde, y compris les pays européens, exceptée la France qui s'est abstenue, ont voté pour l'admission des Comores au cercle des Nations unies le 12 novembre 1976. Ahmed Thabit trouve contradictoire que l'Union européenne puisse accepter Mayotte comme territoire européen ultrapéripérique alors que les résolutions des Nations unies, qu'elle a votées, considèrent les Comores comme un archipel



composé de quatre îles. Me Moudjahidi Abdoulbastoi, avocat au barreau de Moroni, affiche également son scepticisme quant à toute approche tendant à régler le différend relatif à la question de l'île comorienne de Mayotte par des négociations bilatérales.

"Règlement judiciaire"

Une démarche contraire à celle de l'Ua, qui a toujours privilégié le cadre multilatéral pour régler les problèmes relatifs à la décolonisation. "La France, comme les autres puissances colonisatrices, s'est toujours servie du prétexte du bilatéralisme pour obtenir la radiation de ces affaires de la liste des pays à décoloniser. Et en retour, aucun progrès n'est enregistré sur le plan des négociations bilatérales", explique-t-il.

Il constate amèrement que "dans ce contentieux vieux de plus de 40 ans, aucune avancée n'a été enregistrée du côté comorien, alors que la France continue à occuper Mayotte, passée d'un territoire d'outre-mer à une région ultrapéripérique, en passant par la départementalisation de l'île". L'avocat préconise, pour sauter le pas, un "règlement judiciaire" de cette affaire. Il faudrait, selon lui, demander à la France d'accepter un règlement du différend relatif à la question de Mayotte devant la Cour internationale de justice (Cij) ou devant la Cour permanente d'arbitrage (Cpa). Il suffit, pour cela, que les deux parties consentent à saisir une des deux juridictions. Et en cas de refus de la puissance occupante, "user des possibilités offertes par l'article 96 de la Charte de l'Onu, en demandant à l'Assemblée générale de l'Onu de saisir la Cij pour avis, comme l'on fait les palestiniens en 2003 lors de l'édification du mur par Israël dans les territoires occupés, ou récemment avec les Mauriciens sur la question de l'archipel de Chagos, occupé par les anglais".

Me Moudjahidi Abdoulbastoi admet que l'avis consultatif de la Cour est non contraignant, mais il peut servir au renforcement de la position de l'Union fondée justement alors sur le droit international. Il rappelle que l'avis donné par la Cij dans l'affaire relative à la présence continue de l'Afrique du sud en Namibie a joué un rôle important dans le processus de décolonisation de ce dernier pays. Toujours est-il, venant de Saïd Ahmed Saïd Ali, que "cette ques-

tion nous concerne tous, peu importe notre orientation politique". Pour Ahmed Thabit, il faut une concertation entre le gouvernement, les politiques et la société civile pour dégager une position commune, parce que "les yeux du monde sont braqués sur le pays. Il ne faut pas céder face à la pression de la France, au risque d'être encore une fois la risée du monde".

Dayar Salim Darkaoui

Témoignages des reconduits "volontaires"



Une soixantaine de passagers sont rentrés à Ndzuani hier lundi à bord d'un appareil d'Ewa Air. Les spéculations sur leur statut présumé de refoulés ont été nombreuses, notamment sur les réseaux sociaux, mais le vice-président en charge du ministère des Transports, a tenu à lever cette inquiétude. "Il n'y a pas de changement dans la mesure prise par le gouvernement de ne pas accueillir des comoriens embarqués contre leur gré à Mayotte pour rentrer ici. Les passagers qui sont là ont décidé de rentrer chez eux volontairement.

Et tous les services concernés ont vérifié la conformité de ces voyageurs par rapport à la décision du gouvernement", a-t-il déclaré à l'Ortc.

Parmi les passagers du vol, Daniel Daoud, un jeune, a confié aux journalistes qu'il est effectivement rentré de son gré, redoutant subir des exactions, vu les violences qui régnent en ce moment dans l'île. Une autre passager, Amina Bacar, a affirmé la même chose, précisant qu'elle vivait depuis longtemps à Mayotte et qu'elle y a même mis au monde son enfant.

Sm



UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Ministère des Finances et du Budget

Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)

Financement : Association Internationale de Développement (IDA)**Financement :** Don IDA N° H 878-KM

N°2018/002/RCIP4/AON/Travaux

Avis d'Appel d'Offres National

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un Don auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le coût du Programme Régional d'Infrastructures de Communications (RCIP-4) et à l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre ce marché : « Travaux de construction d'un immeuble pour une station d'atterrissage du câble FLY-LION 3 et des bureaux, à Moroni » »

2. Le Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) invite par le présent Appel d'Offres national, qui est constitué d'un seul lot, les soumissionnaires éligibles à présenter, sous pli fermé, leurs offres en deux options conformément au dossier d'appel d'offre pour les Travaux de construction d'un immeuble pour une station d'atterrissage du câble FLY-LION 3 et des bureaux, à Moroni.

3. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et inspecter le dossier d'appel d'offres au bureau du Projet Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) : BP : 69 88-Moroni Rue Auberge- Palace Cour Constitutionnelle - Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : rcip.procu-re@gmail.com. Un jeu complet de dossier d'appel d'offres peut être acheté par les soumissionnaires intéressés sur soumission d'une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus et suite au règlement d'un droit non-reimboursable de cent mille francs (100 000 KMF) Francs comoriens ou son équivalent dans une mon-

naie librement convertible».

5. Les clauses des instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du Dossier Type d'appel d'offres : Acquisition de Biens, Travaux de la Banque.

6. Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard à le **23Avril 2018 à 10 heures 00 min,Heure locale-Union des Comores** doit être accompagnées d'une

garantie de soumission sous forme de garantie bancaire, ou de chèque de banque libellée au nom de « PROGRAMME REGIONAL D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS PHASE 4 (RCIP-4) » d'un montant de : Cinq millions (5 000 000 KMF) francs comoriens.

7. Les visites des lieux ne sont pas organisées mais fortement recommandées. Les frais des visites sont exclusivement à la charge du soumissionnaire.

8. Les offres doivent être valides durant une période de quatre vingt dix (90) jours suivant la date limite de dépôt des offres.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent être présents et ce le **23Avril 2018 à 10 heures 30 min,Heure Local en Union des Comores** dans le bureau du Projet Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) : BP : 69 88-Moroni Rue Auberge- Palace Cour Constitutionnelle - Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : rcip.procu-re@gmail.com

Lancé le 23 avril 2018

EIFFAGE**Savoir faire la différence**

Dans le cadre de ses projets routiers situés en Océan Indien, la société EIFFAGE, major européenne de la construction et des concessions, recrute :

- Ingénieur d'études spécialisé en route, hydraulique et topographie
- Projeteur / Dessinateur spécialisé en route, hydraulique et topographie
- Topographe
- Techniciens QSHE
- Conducteurs de travaux routiers
- Chefs de chantier génie civil, route et produit noir
- Chefs de poste et machinistes (carrière, enrobé, béton)
- Chefs d'atelier mécanique TP
- Mécaniciens d'engins/électromécaniciens TP
- Ouvriers spécialisés (soudeurs, ferrailleurs, charpentiers, maçons)
- Responsables matériel, achat et logistique
- Responsables Ressources Humaines
- Comptables confirmés en gestion analytique de projet
- Secrétaires de direction
- Chauffeurs (Poids Lourd, Véhicules Légers)
- Conducteurs d'Engins TP
- Magasiniers

✓ Profil candidat(e)s :

- Avec expériences
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité de management
- Sens de l'initiative
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Précision et rigueur
- Autonome et intègre
- Bonnes qualités relationnelles et de communication

Postulez et rejoignez nos équipes en envoyant vos dossiers (CV, lettre de motivation, certificats d'emploi antérieurs et prétentions salariales) UNIQUEMENT par email à t.simbina.rasoloharison@eiffage.mg

Cour Suprême - Cellule comorienne du Réseau Mondial pour l'intégrité judiciaire**Communiqué**

Le 9 et 10 avril 2018 se tient à Vienne en Autriche une importante conférence sur le lancement du réseau mondial pour l'intégrité judiciaire. Cette rencontre fait suite aux colloques qui se sont tenus sur les cinq continents dont celui d'Ouagadougou au Burkina-Faso les 03 et 04 octobre 2017.

Des recommandations précises ont été émises suivant les principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire dont la finalité est d'empêcher que la corruption sous tous ses aspects ne soit un instrument au service du terrorisme, de la drogue, du crime organisé, du blanchiment d'argent et de l'injustice judiciaire.

Des cellules du Réseau Mondial sont initiées sur les plans national, régional et continental grâce au soutien de l'Office des Nations Unis contre la Drogue et le Crime (ONUDC).

Les forces vives nationales sont intégralement invitées à apporter leur contribution dans la lutte contre ce fléau qui freine le développement et le bien être de notre pays.



Agence Nationale de Conception et d'Exécution des Projets

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
Projet de Filets Sociaux de Sécurité (PFSS)

DON IDA D0320-KM
Date de l'Avis : 27mars 2018

1. L'Union Des Comores a reçu de la Banque Mondiale un Don de 6 million USD pour financer le Projet de Filets Sociaux de Sécurité (PFSS)

Elle a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre des contrats portant sur des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation de la sous composante 1.1.b « Infrastructures de base communautaire (IDB) » dans les communautés bénéficiaires des Filets sociaux productifs de NGAZIDJA (Diboniet MdojeziMboudé), NDZOUANI (Jimlimé et Outsa) et MWALI (Drondroni et Ouallah 2).

L'Agence Nationale de Conception et d'Exécution des Projets(ANACEP) compte recruter troisBureaux d'études (BE) (un à Ngazidja, un à Mwali et un à Ndzouani), pour la réalisation de la mission portant sur« Contrôle, supervision et réception des travaux relatifs à la réalisation des sous-projets de Diboniet et MdojeziMboudé à Ngazidja, Jimlimé et Outsa à Ndzouani et Drondroni et Ouallah 2 à Mwali ».

Les BE seront recrutés par l'ANACEP conformément aux Directives pour la sélection et l'emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale, version janvier 2011, révisée en juillet 2014

2. Les BEintéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDR...) au secrétariat de l'ANACEP à Moroni et auxbureaux Régionaux (Ndzouani et Mwali)et National) de l'ANACEP (Anciens bureaux de FADC) de 8 heures à 16 heures.

3. L'ANACEP invite les BE intéressés àse faire connaître et soumettre un dossier comprenant :

- Présentation du BE (organigramme, personnel clé, équipement, ...);
- Statut ;
- Référence concernant :
 - L'expérience du BE
 - La qualification et l'expérience du personnel clé

4. La sélection sera basée sur les expériences similaires du BE et du personnel clé,réalisées dans des bonnes conditions et dans des missions similaires.

5. les dossiers de manifestation d'intérêt doivent préciser l'endroit préféré d'intervention(Ngazidja, Ndzouani ou Mwali) et déposés au plus tard le mardi17avril 2018 à 15 heures à la Direction Générale dell'ANACEP – Moroni Route Hamraba derrière Palais du Peuple et adressés auDirecteur Général de l'ANACEP ou par courrier électronique aux adresses Email suivantes :

fadc@comorestelecom.kmanacep.comores@gmail.com

Centenaire de Mwigni Baraka

Organisation d'un colloque international à Moroni à partir du 3 avril

Si le docteur Mwigni Baraka était encore vivant, il aurait soufflé ses cent bougies ce mois-ci. Cet anniversaire a donc encouragé les trois fondations Mwigni-Baraka, un siècle depuis sa venue au monde, à organiser un colloque international durant lequel, on exposera ses pensées, son parcours et ses recherches. Le but donc sera de faire découvrir aux comoriens la biographie de cette personnalité ayant marqué son époque.

Mwigni Baraka, de son vrai nom, Sayyid Omar Abdallah, est une grande personnalité d'origine comorienne, né à Zanzibar qui a beaucoup marqué l'histoire de son pays et qui a tiré sa révérence il y a trente ans. Malgré ses efforts et son combat, (imam, enseignant chercheur, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de la Ligue des Etats arabes, défenseur de la reconnaissance des Comores à l'Onu) peu de gens ont connaissance de celui qui pour la première fois a porté la candidature pour l'adhésion des Comores à la Ligue Arabe. Cette année, contrairement aux autres cérémonies de commémoration, les trois fondations (Tanzanie, Zanzibar et Comores) portant son nom vont tenir un colloque international au Palais du peuple de Moroni. L'idée vient de la fondation Mwigni Baraka des Comores. Celle-ci a donc fait l'annonce hier lundi 25 mars dans une conférence de presse tenue à l'hôtel Retaj. Cet événement qui

verra la participation de plusieurs experts et professeurs venant de l'étranger, commencera le 3 jusqu'au 6 avril prochain.

Défenseur de la reconnaissance des Comores

Les deux principaux partenaires sont l'Université des Comores et la State université of Zanzibar avec l'appui du gouvernement comorien et du Pnud notamment. Les thématiques vont tourner autour de son œuvre, son parcours et enfin de sa pensée. L'ambassadeur comorien auprès des Nations unies, Soilihi Mohamed Soilihi, un des fondateurs de la fondation Mwigni Baraka des Comores, a dressé une succincte biographie du feu Sayyid Omar Abdallah. "Cette année la date du décès de notre docteur Mwigni baraka marquera les cent ans depuis sa naissance. Ce personnage fut un homme intègre et perspicace connu partout dans le monde. Né à Zanzibar de parents comoriens il est devenu orphelin à l'âge de



cinq ans. Il arriva aux Comores aux années 60. Celui qui fut, député à Zanzibar, a continué une fois sur place à enseigner l'arabe en devenant imam itinérant dans la région de l'océan indien. Et ce après avoir fait des études en pédagogie à l'université de Makerere. Il a animé des conférences sur les enseignements du saint Coran à la lumière des connaissances scientifiques", a-t-il révélé.

Les sept thèmes choisis dans le colloque qui sera présidé par le docteur, Mohamed Tohir, ancien ambassadeur des Comores à l'Onu sont connus.

Il s'agit de la mémoire de Mwigni Baraka, ses œuvres et ses influences, la recherche du bonheur selon ses pensées, lecture et

héritage, enjeux et perspectives sur l'islam sunnite, l'islam, religion de paix et de tolérance et enfin la création d'un centre d'information, de documentation et de formations des imams en Afrique orientale et ceux des Comores. Journalistes, photographes, professeurs nationaux et internationaux ayant écrit sur lui, ou suivi de près ses travaux sont attendus à Moroni à l'occasion de ce rendez-vous. Parmi les invités de marque dont l'arrivée ne fait guère l'ombre d'un doute, il y a l'ancien président de la Tanzanie, Ali Hassane Mwigni, le docteur Mohamed Bajrafil. Parmi les résultats attendus à l'issue de ce séminaire : Faire connaître les pensées de Mouigni Baraka, ses recherches, il est le premier comorien à avoir

fait ses études, dans la célèbre université anglaise d'Oxford. Une fierté pour le pays selon, le président du colloque, Mohamed Tohir. Créer un centre d'archive dédié à ses travaux, intégrer ces derniers dans l'enseignement général, s'approprier également de ce qu'il a accompli partie des attentes des organisateurs, estime l'ancien patron de l'Ortc, Msa Ali Djamal. Pédagogie avec option en biologie, langue arabe, droit comparé, langue française et philosophie sont entre autres les filières composant le parcours universitaire de l'ancien ambassadeur des Comores auprès de la Ligue islamique mondiale pour l'Afrique.

Abdou Moustoifa

OPINION. Dix mille naissances à Mayotte, un chiffre manipulable

Dans son bulletin intitulé "Insee Flash Mayotte", numéro 54 du mois d'août 2017, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) annonce qu'en 2016, il y a eu 9500 naissances à Mayotte. L'institut indique qu'il s'agit d'une "natalité record" et ajoute que "les trois quarts des enfants nés en 2016 ont une mère de nationalité étrangère, comorienne pour la plupart". Depuis, il n'y a qu'une seule lecture faite sur ces chiffres.

Une lecture politique

Pour justifier leurs attaques et souvent leur haine envers une partie de la population de l'archipel des Comores installée à Mayotte, les élus mahorais avancent ce rapport des "trois quarts". Ainsi, dans sa proposition de loi présentée à l'Assemblée nationale française et enregistrée le 28 septembre 2005, soit 12 ans avant, le député Mansour Kamardine évoquait déjà que "80 % des accouchements à la maternité de Mamoudzou sont le fait de femmes étrangères en situation irrégulière".

Dans le journal télévisé de France3, mis à jour le 14/03/2018, il est indiqué que "Pour lutter contre l'immigration illégale, le gouvernement réfléchit à un statut extraterritorial pour la maternité

de Mayotte. Il voudrait ainsi dissuader les mères étrangères d'y accoucher afin que leurs enfants deviennent des Français". Dans ce même journal, le porte-parole du gouvernement français, Benjamin Griveaux déclare que "quand vous avez un mois de RSA à Mayotte, c'est une année de revenu aux Comores".

Au niveau des réseaux sociaux, les attaques sont encore plus virulentes. Dans une revue intitulée [FDESOUICHE.COM] on peut lire une déclaration datée du 15/3/2018 par ces termes : Immigration : "Mayotte ne peut pas contenir toutes ces naissances. (...) On est en train de remplacer la population mahoraise".

S'il est vrai que "trois quarts" représentent 75% d'un chiffre, sur le plan démographique il n'y a pas que les mères comme dénominateur commun. Ainsi, il est possible de lire autrement les dix mille naissances objet de toutes les spéculations à Mayotte.

Une autre lecture scientifique

Etude quantitative et qualitative des caractéristiques des populations et de leurs dynamiques, la démographie prend en compte plusieurs paramètres dont celui de la natalité.

Selon le même document de l'Insee, il est

indiqué que : "4 enfants sur 10 sont nés de parents étrangers". Autrement, on peut lire que 6 enfants sur 10 sont Français. Rapporté aux dix mille naissances évoquées, cela nous permet de dire que 6000 enfants nés à Mayotte sont Français.

Autre remarque, en se basant seulement sur les mères étrangères par rapport à ces naissances (74%), ces chiffres de l'Insee cachent d'autres réalités :

Il n'est pas indiqué le rang de naissance de l'enfant à Mayotte (1^{er}, 2nd... enfant). Or, si une mère sans papiers accouche 3 enfants à Mayotte et qu'elle est comptée 3 fois clandestine, cela fausse la lecture de l'immigration.

Dans ce pourcentage des mères étrangères, il n'est pas précisé celles qui ont une carte de séjour ; ce qui change complètement la lecture de l'immigration clandestine.

Il n'est pas non plus indiqué depuis combien de temps la femme était présente à Mayotte avant d'avoir un enfant.

Autre point, aucune indication sur les mères seules, or il est bien connu qu'à Mayotte beaucoup d'hommes, ayant la nationalité française, font des enfants avec des mères sans papiers et refusent de reconnaître ces enfants. Qu'en sera-t-il le jour où le test ADN et la pension alimentaire seront imposés à ces pères ?

Quant aux naissances hors mariages, si la proportion de mères étrangères est très élevée (95%), c'est parce que souvent les pères de ces enfants ont déjà une ou plusieurs femmes ailleurs. Il est aujourd'hui impossible de savoir le nombre d'enfants nés en dehors du cadre du mariage civil et religieux.

En définitive, si l'immigration dite "clandestine" pose des sérieux problèmes à Mayotte, il est plus objectif de comprendre qu'elle peut servir de manipulations en tout genre. Des aspects, pourtant fondamentaux comme ceux du droit, sont volontairement occultés. Or, une telle pratique n'aide pas à trouver les solutions les plus adaptées et pérennes pour les habitants d'un archipel condamnés à vivre ensemble.

Avant même d'ouvrir les yeux pour découvrir le monde qui les entoure, ces bébés sont déjà l'objet de rejets, de conflit et de haine de la part des adultes qui sont censés les protéger. Alors qu'à leur naissance ils sont déjà désignés comme "délinquants", on peut se demander si ces bébés ne sont pas les premières victimes de cette haine venue d'ailleurs ? Comme le dit Jean-Jacques Rousseau : "La nature a fait l'homme heureux et bon, mais [...] la société le déprave et le rend misérable".

Mohamed Chanfi



Vente aux enchères publiques

Par l'entremise du ministère de Maitre MOHAMED MDAHOMA Huissier de justice à Moroni

Le jeudi 29/03/2018 à l'enceinte de la Banque de Développement des Comores

N° lot	désignation	NOMBRE	état	MISE A PRIX LOT
LOT 1	PNEU R14 – 175/65	31	Neuf	620.000
LOT 2	PNEU R16 – 205/50	9	Neuf	315.000
LOT 3	PNEU R16 - 205/80	2	Neuf	70.000
LOT 4	PNEU R18- 225/55	7	Neuf	280.000
LOT 5	PNEU R15- 235/60	11	Neuf	300.000
LOT 6	PNEU R17—215/45	1	Neuf	35.000

LOT 7 80 COURROIES DE DISTRIBUTION, mise a prix : 600.000 kmf

7.500 kmf l'unité

LOT 8 : Mise à prix : 345.500 kmf

Composition :

- 7 câbles d'embrayage
- 9 discs de frein
- 39 filtres d'huile

LOT 9 : Mise à Prix 300.000 kmf

Composition

- 5 joints de culasse Citroën
- 5 joints de culasse Toyota
- 5 joints de culasse Ford
- 5 joints de culasse R21
- 5 joints de culasse Mitsubishi
- 5 joints de culasse Opel

Avis d'appel d'offres international

UNION DES COMORES

**Projet d'Appui au Secteur de l'Energie aux Comores (PASEC)
Marché pour la réhabilitation des centrales hydroélectriques en Union des Comores**

Date: 26 mars 2018

Don FEF n°: 5900155005451

AAO No: AOI/TRAVAUX/PASEC/2018-03

1. Le présent avis d'appel d'offres (AAO) suit l'avis général de passation des marchés du projet paru dans Development Business en ligne No GPN - Comores - Projet Appui au Secteur Energie PASEC - 09 2014 du 13/09/2014 et sur le portail de la Banque (www.afdb.org).

2. L'Union des Comores a reçu un **financement** auprès du Groupe de la Banque Africaine de Développement un don FAD et un don de la Facilité en faveur des Etats Fragiles (FEF) pour couvrir le coût du Projet d'Appui au Secteur de l'Energie aux Comores (PASEC), et entend affecter une partie du produit de ce don aux paiements relatifs au marché pour les travaux de réhabilitation des centrales hydroélectriques des îles d'Anjouan (Lingoni et Marahani) et de Mohéli (Miringoni) en Union des Comores.

3. La Vice-Présidence Chargée du Ministère de l'Economie, de l'Energie, de l'Industrie, de l'Artisanat, du Tourisme, de l'Investissement, du Secteur Privé Et des Affaires Foncières à travers l'Unité centrale de gestion du projet (UCGP) invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter

leurs offres sous pli fermé, pour la réhabilitation des centrales hydroélectriques. L'Appel d'Offres International se déroulera conformément aux **Règles et Procédures pour les acquisitions de biens et travaux** de la Banque et tout particulièrement par appel d'offres « en une étape ».

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres (DAO) dans les bureaux du Projet d'Appui au Secteur de l'Energie aux Comores (PASEC) :

Rue : Dawedjou Étage/ numéro de bureau : 1er étage Bâtiment ancienne école Gymnase, Ville : Moroni
Code postal : 1332 ; Numéro de téléphone : +269 763 68 72 / 763 68 74
Adresse électronique : pasecomores@gmail.com

5. Le Dossier d'appel d'offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille francs Comoriens (50 000 KMF).

6. Les clauses des Instructions aux soumission-

naires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du **Dossier Type d'appel d'offres ; Acquisitions d'Equipements**, de la Banque.

7. Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 10 mai 2018 à 10h (heure locale) et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à quarante-deux mille (42 000) euros.

8. Les offres doivent être valides durant une période de cent vingt (120) jours suivant la date limite de dépôt des offres.

9. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 10 mai 2018 à 10h30 (heure locale), à l'adresse suivante : Rue : Dawedjou Étage/ numéro de bureau : 1er étage Bâtiment ancienne école Gymnase, Ville : Moroni Code postal : 1332
Numéro de téléphone : +269 763 68 72 / 763 68 74
Adresse électronique : pasecomores@gmail.com.

Le droit et l'évidence ne meurent jamais *ou encore ...*

La "Question de Mayotte racontée aux Français"

Imaginez, une seconde, ce que serait le monde si chaque pays, parce que très puissant, pouvait, depuis son assemblée nationale, s'approprier "légalement" un territoire appartenant à autrui et s'y installer en lançant : "Ah, je ne vous l'avais pas dit? Désolé, mais au nom de ma loi, une partie de votre pays est, désormais, à moi". Heureusement qu'il n'y a qu'un seul pays au monde à l'avoir fait. Malheureusement, c'est le vôtre.

En parlant des événements actuels sur l'île comorienne de Mayotte occupée par la France, il n'est pas utile de vous surcharger de considérations géographiques, culturelles et historiques de longue date. Exactement comme vous, vous ne remonteriez pas au Vin de Gaule, aux Francs, etc., il y a des siècles, si vous vouliez m'expliquer la genèse de l'occupation de la France par l'Allemagne, en 1943. Je vais, donc, juste vous parler de droit et d'évidence. Précisément, de "colonisation inachevée", tout simplement parce que c'est de cela qu'il s'agit.

Vous le savez, votre pays a été, et est encore, un pays colonial. Elle avait, notamment, colonisé mon pays, les Comores, en tant qu'archipel composé de Mayotte, d'Anjouan, de Mohéli et de Grande-Comore, durant plus d'un siècle. Quand les Comores ont voulu accéder à l'indépendance, l'Etat colonial français décide qu'il allait organiser un référendum pour savoir si, nous Comoriens, voulions que notre pays nous revienne ou s'il continue à lui appartenir. Des accords ont été signés dans ce sens, et un référendum a eu lieu à l'issue duquel 95% des habitants ont voté "oui" à l'indépendance.

"Caprice colonial"

Au moment d'appliquer les résultats du scrutin, votre pays a dit, d'autorité : "je ne vous l'avais pas dit, certes ce n'est pas dans les accords signés ensemble, mais on va juger les résultats île par île". Elle a enchaîné : "Ah, sur une partie de votre territoire, Mayotte, les habitants ont voté à 65% pour le "non". Donc je vais la garder pour moi".

Pour bien comprendre, c'est comme si lors du référendum, chez vous, pour l'avènement de la Vème République, le juge constitutionnel français avait conclu : "comme 17,40 % de la population ont voté "non", alors la constitution de la Vème République ne va pas leur être appliquée".

Je vous épargne le récit des méthodes à la limite de la barbarie auxquelles ont eu recours vos services secrets pour "parvenir" à ce "vote négatif" à Mayotte. Vous l'imaginez, sans doute...

Sentant venir ce coup, l'Organisation des Nations unies avait, avant le scrutin, mis en garde la France en lui demandant de faire en sorte que "l'Unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores soient respectées", comme le veulent les règles et les usages. Ce que

votre pays a ignoré royalement.

Dependant sur la base d'une résolution parrainée par l'Union africaine, les Comores ont été admises à l'Onu, sur la base du droit, en 1975, en tant que "pays composé des quatre îles que sont Mayotte, Anjouan, Mohéli et Grande-Comore". Ce jour-là, la France n'a pas voté contre cette résolution du Conseil de sécurité de l'Onu au sein duquel, pourtant, elle dispose d'un droit de veto. Et c'était logique. Croyez-vous vraiment que la France se serait abstenue si elle avait cru, une seconde, que cette partie du territoire de mon pays était sienne?

Du jamais vu !

Mais, malgré cette reconnaissance, la France, quatrième puissance mondiale, s'y est installée d'autorité et cela dure depuis quarante deux ans. Elle y fait prévaloir un tas de "référendums" (qu'elle conçoit, mène et juge toute seule, évidemment) "à son avantage". A ce jour, elle est la seule et unique puissance coloniale à avoir agi de la sorte. C'est du jamais vu.

Dès 1976, prises au dépourvu, les Comores plaident leur cause à l'Onu qui adopte - avec près de 130 voix pour, 27 abstentions et une seule voix contre (celle de la France) - une résolution qui condamne tous ces référendums "organisés dans l'île comorienne de Mayotte et les considère comme "nuls et non avenue", rejette toute autre forme de consultation "qui pourrait être organisée ultérieurement en territoire comorien de Mayotte, condamne toute législation étrangère tendant à légaliser une quelconque présence coloniale française en territoire comorien, condamne énergiquement la présence française à Mayotte qui constitue... une violation de l'Unité nationale, de l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République indépendante des Comores".

L'année suivante une autre résolution dans les mêmes termes est adoptée avec seulement vingt abstentions et... pas une seule voix contre.

Votre pays, décide, encore une fois, de faire fi du droit, des souhaits et des prières de la communauté internationale en continuant son occupation.

Un peu trop facile, non?

Dans sa fuite en avant, il impose, d'autorité, en 1995, un visa d'entrée aux autres Comoriens sur le territoire comorien qu'elle occupe. C'est le tristement célèbre "visa Balladur". En 2009, il



enchaîne par un "référendum" à l'issue duquel il déclare que, désormais, le territoire qu'elle occupe était, tout simplement, devenu un "Département français", le "101^{er}", précise-t-il. Pour se convaincre, il a fait prévaloir des dispositions de sa... propre constitution, s'il vous plaît ! Un peu comme si les lois françaises étaient devenues subitement universelles, de gré ou de force. Cela aussi, c'est du jamais vu.

Ne croyez-vous pas, en effet, que ce serait un peu trop facile si un pays, parce que plus puissant qu'un autre, pouvait organiser des élections sur le territoire de cet autre, déclarer qu'il les a gagnées, que désormais ce territoire lui appartenait et qu'il n'y avait qu'à passer à autre chose?

Dans sa lancée, elle s'est ingéniée à fomenter des putschs, fait assassiner ou déporter pas moins de quatre présidents comoriens et a entrepris un long mouvement séparatiste qui a profondément terni l'image du pays, d'une part. D'autre part, elle a révisé les manuels d'histoire destinés aux enfants et injecte des millions d'euros sur cette partie de notre territoire. Elle est parvenue, ainsi, formidablement bien, à nourrir le dégoût et la haine des habitants de la partie occupée pour leurs concitoyens de l'autre partie.

"Déplacement forcé de populations"

Aujourd'hui encore, ses forces installées illégalement dans cette île, empêchent, par la force, les Comoriens des autres parties de notre territoire (Anjouan, Mohéli et Grande-Comore) de s'y rendre. Ceux qui y parviennent, malgré tout, sont traités de "clandestins", rafles et renvoyés de force sur ces autres parties.

Dans cette odyssee, depuis 1995, près de 15.000 de mes compatriotes sont morts noyés pour le seul tort, donc,

d'avoir voulu se déplacer d'un point à un autre de leur pays. Dans l'absolu, c'est, exactement, comme si, en vingt trois ans, 15.000 Français étaient morts tout juste en voulant passer du nord au sud de la France.

Rien que pour cela, si elle ne disposait pas du droit de veto à l'Onu, la France serait condamnée par le Tribunal pénal international pour "déplacement forcé de populations à l'intérieur de son territoire" (Article 7 du Code pénal international). Autrement dit, votre pays serait poursuivi pour "crime contre l'humanité". Si elle s'entêtait, le Conseil de sécurité aurait adopté une résolution "contraignante" pour l'obliger à obtenir. Exactement comme cela s'est passé en petite Libye de Kadhafi. Heureusement pour elle et pour vous que la France est un grand pays!

Conscientes de leur faiblesse de petit pays devant l'énorme France, les Comores ont fait de multiples concessions pour espérer parvenir à une solution. Rien n'y fera tout simplement parce que la France exige de nous que nous abandonnions, purement et simplement, notre souveraineté sur notre territoire.

Arrêter un drame français

Le 18 mars dernier, un journaliste français écrivait au *Figaro* : "Mayotte c'est un accident de l'histoire de la France provoqué par la négligence et l'indifférence". Non, je regrette. Mayotte c'est une catastrophe et un drame de l'histoire provoqué par l'arrogance de grande puissance. Tout ce qui arrive sur ce territoire, c'est la faute de la France. S'il n'y avait pas cette occupation, rien de ces violations du droit, de ces archaïsmes idéologiques, de ces anachronismes historiques, de ces arrogances diplomatiques, de ces dizaines de milliers de morts noyés, de cette haine fratricide et de ces barbaries ne serait arrivé.

C'est donc à elle, en priorité, d'y mettre fin. En laissant s'achever le processus de décolonisation des Comores et, par la même occasion, en arrêtant de souffler sur les braises de l'idéologie la plus dévalorisante et raciste de l'histoire après l'esclavagisme : le colonialisme. Celle qui a fait de l'Afrique francophone ce qu'elle est. Qui est à l'origine de la division de mon pays, de milliers de morts, de violences et de haines rares entre les enfants d'un seul peuple qui a vécu des siècles dans l'harmonie.



PEACE CORPS COMOROS
B.P 375
Route de la Corniche
Moroni, Union of Comoros

**JOB ANNOUNCEMENT
DRIVER**

The United States Peace Corps seeks qualified candidates for the position of **Driver** based in the Peace Corps office in Moroni, Comoros.

POSITION SUMMARY: Serve as official driver for Peace Corps staff and authorized passengers; deliver daily correspondence; research prices of common supplies and services to make small purchases; perform routine vehicle checks, and perform routine maintenance on vehicles. The driver will frequently conduct site visits outside of Moroni in a wide range of weather conditions and at all hours of the day, including emergencies.

Qualifications and Experience:

- 3+ years of professional driving experience, preferably with diplomatic or tourism communities
- At least a high school (lycée) education preferred; motor vehicle diploma or other technical certificate strongly preferred
- Valid driver's license
- Ability to operate a range of vehicles with manual or automatic transmission
- Proven ability to drive on a wide range of road conditions and in a wide range of weather conditions
- Familiarity with major and minor roads in Grande Comore
- Ability and willingness to work outside normal working hours when required (including weekends, holidays, nights, and in emergency situations)
- French language proficiency; good working knowledge of English language
- Ability to pass annual physical exam
- Basic computer skills preferred (Microsoft

Word, Excel)
The position is open to Comorians, as well as third-country nationals holding a valid work permit for Comoros. Interested and qualified applicants for this position should submit the following:

1. Letter of interest, **in English**, addressing your experience and suitability for the position
2. Current CV or resume
3. Application form OF-174 completed **in English**
- a. **The application form OF-174 is available by sending a request to comorosp@peacecorps.gov.**
4. Copies of other relevant documentation (training certificates, driving license, etc.)
5. Copy of identity card or certificate of nationality

6. *Extrait de casier Judiciaire*
Deadline: 4 p.m. (16h) on Tuesday, April 3, 2018

- Electronic applications are preferred. Please email your documents to comorosp@peacecorps.gov.
- Paper applications may be sent to Peace Corps Office, Rive Gauche, Attention: DMO
- Incomplete or late applications will not be accepted.
- Applications will only be accepted in English.
- Candidates will only be contacted if they are invited to interview. The selection process may include a short test. No telephone calls, please.

The United States Peace Corps is an Equal Opportunity Employer.



PEACE CORPS COMOROS
B.P 375
Route de la Corniche
Moroni, Union of Comoros

**JOB ANNOUNCEMENT
GENERAL SERVICES MANAGER**

The United States Peace Corps seeks qualified candidates for the position of **General Services Manager** to be based at the Peace Corps office in Moroni, Comoros.

POSITION SUMMARY: The General Services Manager (GSM)'s responsible for Peace Corps facility maintenance, equipment and vehicle management, facilitating shipment and clearance, procurement, vendor relationships, and other general services.

Required Qualifications:

- Bachelor's degree or equivalent, preferably in Management, Economics, or related field
- At least 4 years' experience in at least one of these areas:
 - o Fleet management
 - o Shipping and receiving
 - o Procurement and purchasing
 - o Inventory management
 - o Facility maintenance
 - Valid driving license
 - Strong French and good English language proficiency
 - Basic computer skills (Microsoft Word, Excel)
 - Excellent interpersonal and customer service skills
 - Ability to work under limited supervision
 - Ability to organize work schedules for a team

Preferred Qualifications:

- Master's degree or other advanced training
- Prior supervisory or leadership experience
- Prior experience with international organizations
- Advanced English language skills

- Proficient computer skills (Microsoft Word, Excel)

The position is open to Comorian citizens, as well as third-country nationals with a valid work permit for Comoros. Interested and qualified applicants for this position should submit the following:

1. Letter of interest, **in English**, addressing your experience and suitability for the position
2. Current CV or resume
3. Application form OF-174 completed **in English**
- a. **The application form OF-174 is available by sending a request to comorosp@peacecorps.gov.**
4. Copies of other relevant documentation (training certificates, driving license, etc.)
5. Copy of identity card or certificate of nationality

6. *Extrait de Casier Judiciaire*
Deadline: 4 p.m. (16h) on Tuesday, April 3, 2018

- Electronic applications are preferred. Please email your documents to comorosp@peacecorps.gov.
- Paper applications may be sent to Peace Corps Office, Rive Gauche, Attention: DMO
- Incomplete or late applications will not be accepted.
- Applications will only be accepted in English.
- Candidates will only be contacted if they are invited to interview. The selection process may include a short test. No telephone calls, please.

The United States Peace Corps is an Equal Opportunity Employer.

UNION DES COMORES
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT, DU
TOURISME, DES INVESTISSEMENTS, DU
SECTEUR PRIVÉ ET DES AFFAIRES FONCIÈRES



PROJET PILOTE D'APPUI A L'AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (PAAPI)

STRUCTURE D'EXECUTION DU PROJET

APPUI A L'AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (PAAPI) - PROJET PILOTE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

1. L'Union des Comores a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du **Projet pilote d'Appui à l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (PAAPI)** et à l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer **«le contrat d'un cabinet pour soutenir l'Agence Nationale pour La Promotion des Investissements (ANPI), pour promouvoir et faciliter les investissements».**

2. Les services prévus au titre de ce contrat consistent à assister l'ANPI à la réalisation des activités ci-après : i. Sensibiliser sur le fait que les Comores sont ouvertes et prêtes pour l'Investissement Direct Étranger (IDE) dans les secteurs prioritaires; ii. Promouvoir le pays en tant que destination d'investissement de premier plan et présenter des opportunités d'investissement intéressantes dans ces secteurs afin de générer des flux d'intérêts et demandes auprès des investisseurs dans les secteurs ciblés ; iii. Attirer des investisseurs créateurs d'emplois en particulier ceux qui apportent de nouveaux procédés,

technologies, marchés, compétences et emplois aux Comores; iv. Fournir une facilitation et des services d'investissement efficaces aux investisseurs; v. Fournir des services de suivi aux investisseurs.

3. La SEP invite les firmes qualifiées à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque » en date d'octobre 2015, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des infor-

mations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au jeudi de 7h30mn à 16h30mn et le vendredi de 7h30mn à 11h30mn (heures locales de Moroni – Union des Comores).

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **29/03/2018 à 10 heures 30 minutes** (heure de Moroni) et porter expressément la mention **«Recrutement d'un cabinet pour soutenir l'Agence Nationale pour La Promotion des Investissements (ANPI), pour promouvoir et faciliter les investissements ».**

A l'attention du Coordonnateur de la SEP p/i
Monsieur Mohamed Nadjib Youssouf
Structure d'Exécution du Projet (SEP)
Quartier Malouzi – Moroni
BP : 7755 Moroni
Moroni - Union des Comores
Bureau: (+269) 773 94 80
Fax: (+269) 773 95 54
Email: prci_comores@yahoo.fr

**GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPEMENT**



Don du sang à El-Maarouf 50 poches recueillies suite à une collecte faite à l'Ecole de médecine et de santé publique

Depuis le mois de janvier, la banque de sang du centre hospitalier nationale d'El-Maarouf qui alimente tous les hôpitaux (centres et postes de santé) de Ngazidja, ne cesse de connaître des ruptures de stock. L'Association comorienne des donneurs de sang avait tiré la sonnette d'alarme le 4 janvier, en lançant un appel aux personnes de bonne volonté à venir en aide aux nécessiteux en donnant leur sang. La dernière collecte effectuée au bénéfice de cette banque de sang revient au 30 décembre 2017 et depuis, elle n'a pas été alimentée.

Après la collecte réalisée par l'Association comorienne des donneurs de sang en décembre dernier et dont 16 personnes volontaires s'étaient présentées, c'est seulement samedi dernier que l'hôpital a organisé une collecte pour alimenter sa banque. Cette dernière quête faite par le Chn en partenariat avec l'Ecole de médecine et de santé publique a recueilli 50 poches pouvant couvrir 3 mois. "Ces poches peuvent couvrir une durée de trois mois à condition que les donneurs familiaux des personnes qui utilisent le sang viennent compenser" dira Djamal Mohamed Chanfi, responsable de la banque de sang. Selon lui, les

ruptures qu'ils connaissent, interviennent suite à des problèmes de compensation. "Des personnes utilisent le groupe A, par exemple et ne compensent pas avec le même groupe sanguin, c'est ce qui fait que nous connaissons des ruptures" confie le responsable de la banque de sang qui ajoute que certains ne se donnent même pas la peine de venir compenser après utilisation.

Manque d'organisation

"Une poche est utilisable entre 30 et 35 jours, donc si on fait une transfusion et un donneur familial vient compenser avec le même groupe, ces 50 poches peuvent combler le vide durant trois mois,



mais si ce sang n'est pas utilisé, au bout de 35 jours, on doit le jeter, et là, on peut avoir une pénurie encore", précise Djamal Mohamed.

Quatre tests sont faits à tous les donneurs pour connaître l'état du sang. Il s'agit du Hiv, le Hbs (hépatite b), le Hcv (Hépatite c) et le Bv (syphilis) et si une des maladies est présente la poche est détruite. Pour sa part, Mahmoud

Abdallah conseiller en communication à la direction d'El-Maarouf déplore un manque d'organisation de la part du chef de laboratoire, c'est pour cela que le Chn connaît ces pénuries. Il souligne que la direction va prendre ses responsabilités et organiser tous les deux mois des collectes avec les étudiants de l'Emsp, qui ont manifesté leur disponibilité à donner leur sang à tout moment, et les

autres partenaires. "Nous allons entamer des sensibilisations auprès des associations villageoises et les institutions de l'Etat pour leur montrer l'importance de donner son sang et les inciter à faire la collecte au profit du Chn El-Maarouf", dit-il.

Mahmoud ajoutera en outre que la direction entend mettre en place une "banque de sang", car actuellement l'hôpital n'en dispose pas. "C'est un système de stockage dont nous disposons et non une banque de sang", devait-il préciser.

Rappelons que cette banque de sang située au Centre hospitalier national d'El-Maarouf qui alimente tous les hôpitaux de Ngazidja est alimentée par l'Association comorienne des donneurs de sang à travers les collectes qu'elle fait, mais aussi par les donneurs familiaux. L'Acds censé faire des collectes tous les trois mois pour venir en aide aux nécessiteux accuse six mois de retard et n'a pas organisé de collecte, faute de moyens.

Abouhariat Said Abdallah

Transport aérien : l'Anacm accorde les autorisations à la compagnie South African Airlinck

Après avoir saisi l'Agence nationale de l'aviation civile le mois de décembre dernier, la compagnie sud-africaine, South African Airlinck vient de finaliser son processus pour l'octroi des autorisations en vue de desservir l'Union des Comores. L'Anacm remettra ce mercredi 28 mars, les autorisations à l'ambassadeur sud-africain à Moroni. Conformément à la réglementation aérienne en vigueur, la compagnie a deux mois, à partir de la date de signature du contrat pour démarrer ses opérations à l'aéroport de Hahaya.

L'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (Anacm), à travers le directeur général adjoint, Yahaya Ahmed et le directeur technique, Ezi-Eldine Youssouf a convié la presse nationale à un point de presse, pour annoncer la délivrance des autorisations à la compagnie sud-africaine, South African Airlinck, en vue de desservir l'Union des Comores. Yahaya Ahmed a déclaré que depuis le mois de décembre dernier, cette compagnie aérienne sud-africaine low coast a exprimé son souhait de procéder à des rotations aériennes entre Johannesburg et Moroni. Un souhait qui a bénéficié de l'appui diplomatique de l'ambassadeur sud-africain à Moroni, lequel a saisi le ministère des Affaires étrangères,

et fait le déplacement à l'Anacm pour exprimer le soutien du gouvernement sud-africain afin que cette compagnie aérienne, desserve l'archipel des Comores. Le directeur général adjoint a rappelé qu'après l'aval de la diplomatie comorienne, qui est saisie à chaque fois qu'une compagnie aérienne souhaite desservir l'espace aérien comorien, l'équipe technique de l'Anacm s'est emparée du dossier pour lancer le processus d'études et l'octroi des autorisations.

Selon lui, après plus de trois mois d'études et de questions/réponses entre l'équipe technique de l'Anacm et les techniciens de South African Airlinck, aujourd'hui cette compagnie a franchi avec succès cette étape. Il a poursuivi que ce mercredi 28 mars 2018, l'aviation civile comorienne, pro-

cédera officiellement à la remise des autorisations à l'ambassadeur sud-africain, pour qu'à son tour, il les transmette à la compagnie, South African Airlinck.

South African Airlinck, à la place de South African Airwas

Le directeur technique, Ezi-Eldine Youssouf a fait savoir que conformément à la réglementation aérienne en vigueur, après l'étape de délivrance des autorisations par l'aviation civile, la compagnie a un champ de manœuvre de deux mois à partir de la date de signature du contrat pour lancer ses opérations vers l'Union des Comores.

Le directeur technique a souligné que conformément à l'agrément de l'accord aérien entre l'Union des Comores et la République sud-africaine, la compagnie bénéficiera de la 1ère, 2ème, 3ème et 4ème liberté aérienne.

Ce qui lui donne seulement l'autorisation d'effectuer des vols commerciaux à partir de Johannesburg vers Moroni et vis-versa. Ezi-Eldine Youssouf a annoncé que suite à la documentation remise à l'Anacm, South African Airlinck compte effec-



ter trois rotations par semaine à partir de l'aéroport de Johannesburg vers l'Aéroport international Moroni prince Saïd Ibrahim avec des connexions avec le reste du monde. South African Airlinck mettra à la disposition des comoriens, quatre avions de types Embraer 190, de 120 à 180 places chacun.

Rapelons que lors de la célébration de la journée internationale de l'aviation civile, le 7 décembre dernier, le vice-président chargé du ministère des Transports avait annoncé l'arrivée de South African

Airways. Une déclaration qui a été reconfirmée par le secrétaire général de la vice-présidence, Saïd Salim Dahalani, qui avait expliqué qu'une délégation de cette compagnie conduite par l'ambassadeur de la République d'Afrique du Sud à Moroni, s'était adressée au ministère des Transports pour exprimer son souhait de voir l'ouverture d'une ligne Moroni-Johannesburg et à destination de tous les pays du monde. A l'évidence, il s'agissait de South African Airlinck et pas de South African Airways.

Ali Abdou

Concert de clôture de la semaine de la francophonie “L’unité, le partage” et la musique en fête

La soirée organisée au Coelacanthé, à Moroni, a débuté par une brève intervention d'une représentante de l'ambassade de France à Moroni qui a remercié les invités "pour leur présence" et a rendu hommage à "tous ceux qui ont, de près ou de loin, contribué à la réussite" de cette semaine d'activités. "La Francophonie est cette valeur d'unité qui nous rassemble dans la diversité culturelle", dira Laurence Arnoux. Pour le chanteur, Maalech, la Francophonie c'est le fait d'accepter les uns et les autres "ce mélange de langues".

En présence de plusieurs représentants de l'Ambassade de France à Moroni, dont Laurence Arnoux, le célèbre chanteur comorien, Maalech et ses collègues Mwegne M'madi, Chebli, Nawal et Mounawar qui ont pris part à cet événement "qui honore cette langue de partage, de culture ainsi que la musique", ont mis le feu sur le parvis.

Les activités organisées dans le cadre de la célébration de la semaine de la Francophonie, "symbole d'unité et de partage", ont pris fin samedi dernier au clair de lune aux abords de la piscine de l'hôtel "Le Coelacanthé", à

Moroni, avec une soirée de gala organisée par l'Alliance française de Moroni.

Devant un peu plus d'une cinquantaine d'invités, parmi lesquels, l'ambassadeur d'Afrique du sud à Moroni, les artistes ont créé une bonne ambiance qui a fait que tout le monde reprenait les chansons en chœur. Chebli a enflammé le public avec "Uwandzani" une de ses oeuvres interprétée en shikomori et en swahili.

La soirée avait débuté par les écoliers de l'établissement français, Henri Matisse, qui ont chanté avec Maalech des morceaux sur les thèmes d'unité et de diver-



sités. L'on a pu applaudir, également, d'autres chansons de jeunesse avec Mwegne M'madi et sa chanson "Shonga" qui relate l'histoire d'un enfant à qui on a acheté un livre sur les enseignements de l'islam (Le babu) et qui, au lieu d'aller à l'école coranique (shioni) s'en est allé le vendre pour acheter un...

instrument de musique (le msondro) "parce qu'il voulait faire de la musique". La soirée aura été, en outre, l'occasion pour Nawal de chauffer le public avec un *dayira* (chant religieux) en un cappella avant que Mounawar ne vienne conquérir le public avec un featuring avec

Maalech sur sa chanson "Ngarandzo mwendje" (Nous voulons de la lumière). La soirée prendra fin avec le morceau de Maalech, "Wandru wahisa zohamba, wahisa zorenda", repris par tout le public debout devant la scène.

Nba

Championnat de première division de football Les huit clubs de Mwali sont entrés en lice dimanche

Le coup d'envoi a été donné, officiellement, le 10 mars dernier. Alors que les Ligues régionales de Ndzواني et Ngazidja ont effectivement démarré à cette date, à Mwali la compétition a été lancée le week-end dernier, samedi, avec l'affiche Belle lumière-Nouvel espoir de Djando.

Le championnat de première division de football a démarré, au niveau de la ligue régionale de Mwali, seulement, le week-end dernier. Au match d'ouverture du tournoi, les champions régionaux en titre de Djwaezi ont défait, à domicile, leurs adversaires de Djando, Nouvel espoir sur le score de un à zéro. La rencontre qui s'est déroulée samedi a ouvert le bal de la plus prestigieuse compétition régionale de football. Le même jour, toujours à 15 h, la nouvelle recrue de la D1 de l'île, Gs Kanaleni, a obtenu un match nul de un but à égalité face à 11 Roquettes, au stade El hadj Mattoir de Fomboni. La journée a été complétée, dimanche, avec l'entrée en compétition des quatre autres formations de l'élite régionale. Le club le plus titré de l'île, Fomboni fc, a marqué sa rentrée par la plus belle des manières.

Les Bleus de la capitale insulaire ont cartonné, quatre buts à deux, au dépens de Wemani espoir. Au même moment à Bwagoma, Fc Mbatse s'est imposé par la plus petite des victoires, un à zéro, devant Ouragan club. Les huit clients de la D1 de Mwali ont, donc fait, leur entrée sur les différentes pelouses de l'île, pour la première fois. Ils sont invités, samedi et dimanche prochains, à se confronter pour le compte de la seconde journée du championnat majeur de Mwali.

D1 de Mwali Résultats de la première journée

Belle Lumière 1-0 Nouvel espoir
Gs Kanaleni 1-1 11 Roquettes
Fomboni fc 4-2 Wemani espoir
Ouragan club 0-1 Fc Mbatse

Programme de la deuxième journée

Samedi 31 mars 2018 à 15h 00
Nouvel espoir vs Gs Kanaleni à Wanani
Fc Mbatse vs Belle lumière à Djwaezi
Dimanche 1^{er} avril 2018 à 15h 00
Fomboni fc vs Ouragan club à Fomboni
11 Roquettes vs Wemani espoir à Mbatse

La D1 suit son cours dans le calme à Ngazidja. Toutes les équipes ont joué. Mais c'est Etoile du sud de Fumbuni qui s'est distinguée de ses concurrents en inscrivant le plus de buts samedi. Elle a battu, à l'issue d'un choc sudiste, l'autre Etoile, l'Etoile polaire de Nyumamilima ya Mbadjini par trois buts à rien. Au niveau de la Ligue de Ndzواني on a enregistré la victoire d'Etoile d'or de Mirontsi sur Steal nouvel de Sima (2-0). Ce résultat n'a pas été le plus large du fait que l'As Dweni

D1 de Ngazidja Résultats de la troisième journée

Aventure club 2-1 Enfants des Comores
Ngaya club 1-1 Volcan club
Us Mbeni 2-1 Etoile des Comores
Us Zilimadju 1-0 Elan club
Etoile du sud 3-1 Etoile polaire
Jac Mitsudje 1-0 Ascej Ipvembeni

Calendrier de la quatrième journée

Dimanche 1^{er} avril 2018 à 15h 00
Etoile des Comores vs Etoile du sud à Nyumadzaha
Ascej Ipvembeni vs Us Mbeni à Ipvembeni
Volcan club vs Jac Mitsudje à Moroni
Enfants des Comores vs Ngaya club à Vuvuni

a réalisé le même score contre l'Us Bambao. Mais le succès d'Etoile d'or a été intéressant vu la grande forme qu'affichent les joueurs de Sima en ce début de championnat. Tous les résultats de D1, des trois îles, vous sont proposés ci-dessous ainsi que tous les programmes de leurs prochaines journées respectives. Pour tout savoir sur ces prochaines oppositions, rendez-vous prochainement sur ces mêmes colonnes.

Elie-Dine Djouma

Directeur de la publication
Ahmed Ali Amir.

Rédactrice en chef
Faiza S. Youssouf

Secrétaire de rédaction :
Abdallah Mzembaba

Rédaction : Hassane Moindjé, Mohamed Soilhi Ahmed, Ali Abdou, Abouhariat Saïd Abdallah, Nazir Nazi, Nassila Ben Ali, Mariata Moussa, Elie-Dine Djouma, Abdou Moustoïfa, Mohamed Youssouf, Abdallah Saïd Ali, Dayar Salim Darkaoui, Sardou Moussa (Anjouan), M.N.Riziki (Mohéli).

Service-Photo: Ibrahim Youssouf, Chaarane Mohamed, Salim M.

Réalisation : Hadidja Mzé et Abdallah Iliassa (Faissoil).

Directeur administratif et financier:
Mohamed Taoufik Thabit.

Comptabilité : Aminata Mohamed.

Publicité : Mariata Ahamada.

Site web:
Nahouza Achata
www.alwatwan.net.

Tel : (+269) 7734448/7733340

Elan club vs Aventure club à Mitsudje
Etoile polaire vs Us Zilimadju à Nyumamilima

D1 de Ndzواني
Résultats de la deuxième journée
As Daweni 2-0 Us Bambao
Etoile d'or 2-0 Steal nouvel
Fc Wani vs 11 Fusées
Komoroze 1-1 Gombesa
Ngazi sport 3-3 Miracle

Programme de la troisième journée
Samedi 31 mars 2018 à 15h 00
11 Fusées vs Etoile d'or à Ongoni
Fc Wani vs Ngazi sport à Wani
Gombesa vs As Daweni à Hombombao
Dimanche 1^{er} avril 2018 :
Miracle vs Komoroze à Hombombao
Steal nouvel vs Us Bambao à Sima